



Association Hôpital Saint-Joseph

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATION EN VU D'EXPLOITATION

ENTRE LE MAITRE D'OUVRAGE
ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH
Dénommé : le Client

ET L'ENTREPRISE

Dénommé : Le Prestataire

En date du

Monsieur VERNERET représentant le Maître d'Ouvrage
Monsieur représentant l'Entreprise sus désignée
Se sont réunis pour procéder à la réception des installations définies par le CCAG-CCTG-CCTP "CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CLIMATISATION PLOMBERIE-SANITAIRE FROID COMMERCIAL".

Après avoir procédé à l'examen détaillé des installations mises à disposition du Prestataire, en vu de l'établissement du procès verbal,

Le Prestataire atteste que les installations ont été réalisées conformément aux spécifications des DTU, règle de l'art et aux réglementations en vigueur afférentes, à l'exception des réserves émises lors du constat si dessous, procède à la réception des installations.

Le Prestataire déclare les accepter sous réserve que le Client remédie aux imperfections faisant l'objet du constat détaillé, et fournisse les pièces contractuelles manquantes selon la liste jointe.

Le Prestataire déclare les accepter sans réserve

La réception est prononcée avec effet à la date du

Il est rappelé que la date de réception constitue le point de départ des garanties légales et contractuelles pour le Prestataire relatif au CCAG / CCTP / CCTP.

Il demeure entendu que la présente réception n'a pas pour effet de dégager le Prestataire des responsabilités qui lui incombent en vertu des dispositions légales et contractuelles.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Entreprises Date : Signature :	Le Maître d'Ouvrage Date : Signature
---	---

ANNEXE AU PV DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATION EN VU D'EXPLOITATION

RESERVE	LOCALISATION